

L'établissement a trois ressources principales. L'État, la Région et les Familles. Tous ces moyens contribuent à la qualité de l'enseignement et visent à donner à nos élèves les meilleures conditions de travail pour réussir.

La contribution des familles nous permet d'assurer le financement de matériels pédagogiques, d'investissements immobiliers non subventionnés, mais aussi le financement des personnels qui ne sont pas pris en charge par l'État ou la Région.

Il y a un tarif différencié en fonction du quotient familial de la CAF : 4 tranches existent, comme le précise le tableau ci-dessous.

Il est indispensable de fournir une attestation de quotient familial récente pour l'application du tarif de la scolarité. Autrement, nous appliquerons le tarif de base qui sera de :

- Un acompte de 200 € + 102 € mensuel (pendant 9 mois) pour un CAP ou BAC PRO
- Un acompte de 200 € + 82 € mensuel (pendant 9 mois) pour une 3^{ème} Prépa Métiers.

Chaque famille s'engage à régler la facture émise par l'OGEC. En cas de non-paiement, cela entraîne une rupture de la présente convention et peut entraîner de ce fait la désinscription de l'élève.

Année 2025 - 2026		Quotient Familial CAF	3 ^{ème} Prépa Métiers	2 nd , 1 ^{ère} et Term CAP – BAC PRO
O B L I G A T O I R E	SCOLARITE	De 0 à 500	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 76 € <u>ou</u> 3 chèques de 228 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 96 € <u>ou</u> 3 chèques de 288 €
		De 501 à 700	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 78 € <u>ou</u> 3 chèques de 234 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 98 € <u>ou</u> 3 chèques de 294 €
		De 701 à 850	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 80 € <u>ou</u> 3 chèques de 240 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 100 € <u>ou</u> 3 chèques de 300 €
		Supérieur à 851	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 82 € <u>ou</u> 3 chèques de 246 €	Acompte de 200 € + 9 prélèvements de 102 € <u>ou</u> 3 chèques de 306 €
	FRAIS INSCRIPTION	En 1 fois Remis avec le dossier	49 €	
	CANTINE	Repas à l'Agrotech	6,40 € par repas	
	INTERNAT	Acompte de 300 € avec le dossier d'inscription + 9 prélèvements de 354 € (Mêmes modalités de règlement que pour la scolarité : chèque ou prélèvement)		

En cas de difficultés financières, prenez contact avec le chef d'établissement

REMARQUES

- Réduction de 10 % pour le 2ème enfant, 15% à partir du 3ème enfant d'une même famille (sur présentation du livret de famille) appliquée lors de la facturation.
- Si vous quittez le lycée au cours de l'année scolaire, une indemnité de résiliation de deux mois de contributions sera demandée. Les élèves qui quittent l'établissement doivent être en règle avec le service comptable.
- Une assurance individuelle accident est automatiquement offerte (mutuelle établissement), sans surcoût à chaque famille, via la mutuelle Saint Christophe. Elle peut être une complémentaire à celle que vous avez déjà. La mutuelle Saint Christophe comprend une protection contre le harcèlement numérique.
- En cas de renoncement à l'inscription de l'élève par la famille après le 4 juillet 2025, 40% de l'acompte sera retenu.
- En cas de retard de paiement sera appliqué :
 - un taux de pénalité de 15% sur le montant dû
 - La somme forfaitaire de 10€ pour chaque envoi de relance par lettre recommandée

La direction se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription de votre enfant en cas de non-paiement de l'intégralité de la scolarité 2025/2026

➤ Solde en 3 fois par CHEQUES :

- les 6 des mois d'octobre 2025, février 2026 et avril 2026

À remettre impérativement avec le dossier d'inscription. Ces chèques seront encaissés aux dates indiquées ci-dessus.

OU

➤ Solde en 9 fois par PRELEVEMENT :

- les 6 de chaque mois d'octobre 2025 à juin 2026

Si vous choisissez ce mode de règlement vous devrez remplir le mandat de prélèvement joint et nous remettre un R.I.B.

Si vous changez de domiciliation bancaire pendant le cursus scolaire de l'élève, cette autorisation est à renouveler accompagnée du nouveau R.I.B.

